

<https://saint-etienne.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article144>



Des solutions pour vous aider...en cas de décrochage

- Orientation tout au long de la vie -

Date de mise en ligne : dimanche 22 mars 2020

Copyright © CIO Saint-Etienne - Tous droits réservés

Des solutions existent pour vous aider !

- Le site "Nouvelles-chances" - Site Education Nationale et ONISEP



Ce site vous indique les **lieux où trouver des informations**, mais vous propose aussi des témoignages, des réponses à vos questions, des informations sur le service civique, un tchat...

- **Les dispositifs**

Pour venir en aide aux jeunes déscolarisés, une pédagogie adaptée est mise en œuvre. Structures de retour à l'école, actions de la mission de lutte contre le décrochage scolaire... plusieurs dispositifs permettent d'accompagner les jeunes vers un retour en formation et/ou de lutter contre le décrochage scolaire ; par exemple :

Le MOREA

Le module de re-préparation à l'examen s'adresse à des lycéens qui ont échoué deux fois au baccalauréat général ou technologique ou une fois au baccalauréat professionnel ou au CAP et ayant peu de matières à repasser. Cette action de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) permet de présenter à nouveau l'examen, sous statut scolaire.

Les Actions de remobilisation = MLDS

Elles s'adressent aux élèves âgés d'au moins 16 ans qui sont sans solution et sans qualification. Les objectifs de cette action mise en œuvre par la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) sont de renforcer les compétences du socle commun et d'accompagner les jeunes vers une intégration dans les établissements, vers une formation qualifiante en lycée ou en apprentissage à la rentrée suivante.

Le Droit au Retour en Formation Initiale

Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ou sans qualification professionnelle de revenir se former pour préparer un diplôme, facilitant ainsi leur insertion. Ces jeunes peuvent demander un retour en formation en se présentant dans un lieu d'accueil de la PSAD (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, généralement mission locale ou CIO), ou bien ils sont recontactés par les professionnels de la lutte contre le décrochage scolaire.

- **Les formations ouvertes aux non-bacheliers**

Certaines exigent cependant le "niveau bac" (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

Consultez le dossier de l'ONISEP spécial ["Que faire sans le Bac"](#)

Vous pouvez bien sûr aussi vous rendre au **CIO** le plus proche de chez vous : vous y trouverez **une écoute et une aide**.